

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DU GROUPE ET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
Département politique d'emploi, de rémunération,
développement des compétences et égalité professionnelle
Service des concours, des examens professionnels
et des projets spécifiques (DHEC61).

Examen professionnel pour l'avancement dans le grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au sein de la Caisse des dépôts et consignations au titre de l'année 2024

PROCES-VERBAL de la réunion d'admission du 13 avril 2023

Vu :

- L'arrêté du 30 septembre 2013 modifié fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement dans le grade d'attaché principal d'administration de l'Etat ainsi que la composition et au fonctionnement des jurys ;
- L'arrêté du 20 décembre 2022 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement dans le grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au sein de la Caisse des dépôts et consignations ;
- L'arrêté du 13 février 2023 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement dans le grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au sein de la Caisse des dépôts et consignations organisé au titre de l'année 2024.

Le jury de l'examen professionnel pour l'avancement dans le grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au sein de la Caisse des dépôts et consignations organisé au titre de l'année 2024 s'est réuni le jeudi 13 avril 2023 à 14h00.

Etaient présents pour la délibération, les membres du jury suivants :

Madame Clothilde FRETIN-BRUNET	Conseillère référendaire, Présidente Cour des comptes
Monsieur Jérôme BLANC	Attaché principal de l'Etat, Caisse des dépôts et Consignations
Madame Myriam MAHE-LORENT	Administratrice de l'Etat du 2ème grade, Caisse des dépôts et Consignations
Madame Isabelle MARCAIS	Attachée principale de l'Etat, Caisse des dépôts et Consignations
Madame Sylvaine PRADELLA	Attachée d'administration hors classe de l'Etat, Caisse des dépôts et Consignations
Monsieur David SANCHEZ	Attaché principal de l'Etat, Caisse des dépôts et Consignations

Madame Maguy SAULNIER

Attachée d'administration hors classe de l'Etat, Caisse des dépôts et Consignations

Monsieur Emmanuel SERRIE

Attaché d'administration hors classe de l'Etat, Caisse des dépôts et Consignations

Rappel des conditions d'admission

L'épreuve orale unique consiste en un entretien avec le jury d'une durée totale de 30 minutes.

L'entretien débute par un exposé de dix minutes au plus de la personne candidate sur les différentes étapes de son parcours professionnel. Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par la personne candidate en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle dans lequel la personne candidate expose la méthodologie qui a été la sienne dans la conduite d'un projet ou d'une action qu'elle a mené ou auquel elle a contribué, les difficultés qu'elle a rencontrées et les enseignements qu'elle en a tirés.

L'entretien avec le jury vise à :

- reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle des candidats sur la base du dossier qu'ils ont fourni ;
- apprécier les motivations, les aptitudes au management, les capacités des candidats à évoluer dans leur environnement professionnel et à exercer les missions dévolues aux attachés principaux d'administration.

Au cours de l'entretien, les candidats peuvent être interrogés sur des questions relatives aux attributions de l'administration ou de l'établissement dans lequel ils sont affectés.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté, il sert de support pour mener l'entretien.

L'épreuve orale unique est notée de 0 à 20.

Seuil d'admission pour la présente session

Le jury de cet examen s'est constitué en deux groupes d'examineurs, qui ont fixé la liste des notes attribuées aux candidats.

Le jury se réunissant ce jour à 14h00, en formation plénière, la question de la péréquation des notes a été posée conformément au code de la fonction publique.

Après examen des notes et compte tenu des spécificités de l'épreuve, le jury a estimé :

Qu'il n'y a pas lieu de procéder à une péréquation des notes (par groupe d'examineurs).

Le jury a fixé la barre d'admission à la note de **15/20**.

Le jury a-t-il dû départager des candidats ex-aequo ?

Non. Le jury a arrêté la liste des candidats admis à 16 noms

Le jury a établi en séance la liste d'admission, fixée à 16 candidats, présentée par ordre de mérite.

Liste des candidats admis pour la présente session

Le jury déclare admis les candidats dont les noms sont mentionnés dans la liste d'admission ci-après :

Civilité	Nom	Prénom	Affectation*
Madame	GROS	Lauriane	DFIN- DIRECTION DES FINANCES
Madame	BUREAU	Muriel	BDT - BANQUE DES TERRITOIRES
Madame	VERGNE	Jeanne	BDT - BANQUE DES TERRITOIRES
Madame	PLUMAIN	Chantal	BDT - BANQUE DES TERRITOIRES
Monsieur	PRIMOT	Ludovic	BDT - BANQUE DES TERRITOIRES
Madame	BOUIN	Laure	DRG - DIRECTION DES RISQUES DU GROUPE
Monsieur	LANAU	Sebastien	SGG - SECRETARIAT GENERAL DU GROUPE
Madame	LOUBET	Elsa	DG2C - DIRECTION CONTROLE PERMANENT ET CONFORMITE
Monsieur	RICHARD	Yoann	SGG - SECRETARIAT GENERAL DU GROUPE
Monsieur	VERBOUYJ	Mathieu	DRG - DIRECTION DES RISQUES DU GROUPE
Madame	AGHA	Mébarka	BDT - BANQUE DES TERRITOIRES
Monsieur	DICOSTANZO	Stéphane	DPS- DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES
Madame	DUAILAR	Hanane	BDT - BANQUE DES TERRITOIRES
Monsieur	DUFILS	Hugo	MAD- MISE A DISPOSITION
Madame	GUILLEMAIN	Colette	BDT - BANQUE DES TERRITOIRES
Monsieur	HACHOUM	Khalid	SGG - SECRETARIAT GENERAL DU GROUPE

* Affectation à la date d'inscription à l'examen professionnel

Fait à Paris, le 13 avril 2023

La Présidente du jury



Clothilde FRETIN-BRUNET

Les membres de jury



Jérôme BLANC



Myriam MAHE-LORENT



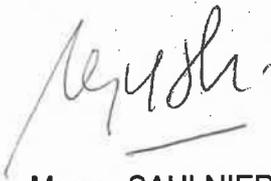
Isabelle MARCAIS



Sylvaine PRADELLA



David SANCHEZ



Maguy SAULNIER

Emmanuel SERRIE

